



Paris, le 25 mars 2020

## COVID-19 : RÉUNION D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

Au regard de la crise sanitaire que traverse notre pays, une réunion d'information et d'échange a eu lieu **le mercredi 25 mars, de 14h à 17h** en audio conférence, avec toutes les organisations syndicales représentées en CTM, sous la présidence de Philippe MÉRILLON et rassemblant la DGER, la DGAL et le SRH.

### L'ordre du jour portait sur

- 1- Un point d'information et d'échanges sur l'organisation et le fonctionnement du ministère et des services dans le contexte actuel,
- 2- Un point sur les modalités de mise en place d'informations régulières et d'échanges avec les membres du CTM et du CHSCT-M,
- 3- Une proposition d'adaptation de la mise en œuvre de la feuille de route sociale.

**L'UNSA** a fait la proposition d'un aménagement de calendrier pour la **mobilité générale**, proposition reprise par l'administration dans la Note de Service jointe.

### **Les payes d'avril**

Compte-tenu du travail en mode dégradé de tous les services, les payes des agents fonctionnaires du MAA pour le mois d'avril seront le miroir des payes du mois de mars. Les régularisations se feront ultérieurement. Pour les agents fonctionnaires pour lesquels la paye d'avril est la toute première, elles seront versées sous forme d'acomptes (100 % d'acompte).

### **Les entretiens professionnels**

Si la situation devait perdurer, ils seraient conduits à distance. Le délai de retour du compte-rendu d'évaluation professionnel a été prolongé jusqu'à la rentrée.

### **Autorisations spéciales d'absence**

Elles ne génèrent pas de RTT, c'est une décision de la DGAFP. Ainsi, les agents sont amenés à vérifier le fait que s'ils sont en télétravail, ils n'ont pas été déclarés par leur employeur en ASA (Autorisation Spéciale d'Absence). En cas de désaccord sur la position dans laquelle vous vous trouvez, il convient d'en discuter avec votre employeur.

Les congés posés avant le début du confinement ne peuvent pas être reportés. Il convient donc effectivement de vous mettre en congé sur la période déposée.

### **Les examens**

Un travail de concertation avec les représentants du personnel enseignant sera conduit avant la fin de la semaine prochaine pour préciser les différents scénarii concrets d'organisation de la session d'examen 2020, dans le souci d'une cohérence avec les décisions qui seront prises par l'Education Nationale.

**Vos représentants en CTM : Martine HARNICHARD, Gwendoline PROSPER, Béatrice LAUGRAUD et Alain STEUX.**